



## Projet de loi

### Bioéthique

#### Direction de la Séance

N°149

16 janvier 2020

(1ère lecture)

(n° 238 , 237 )

---

#### AMENDEMENT

C	
G	
En attente de recevabilité financière	

*présenté par*

M. Henri LEROY

---

#### ARTICLE 2

Consulter le texte de l'article 

Après l'alinéa 4

Insérer un paragraphe ainsi rédigé :

.... – À l'article L. 1244-4 du code de la santé publique, le mot : « dix » est remplacé par le mot : « cinq ».

#### Objet

Auparavant, la limite avait été fixée à 5 naissances pour éviter tout risque de consanguinité. Mêmes si ces risques sont minimes, il convient de prendre toutes les dispositions pour les éviter.